Communication de l'AVIQ

Date de la communication : 23/04/2025

Objet de la communication : Situation épidémiologique rougeole en Région wallonne – informations pour les Médecins généralistes

Public(s) visé(s) : A l'attention des Médecins généralistes

Contact au sein de l'AVIQ : surveillance.sante@aviq.be

Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous souhaitons vous informer que plusieurs cas de rougeole ont été confirmés ces derniers jours en Région wallonne et vous transmettre nos recommandations. Il est plus que probable que, dans les prochaines semaines, des cas supplémentaires apparaissent et se présentent en consultation ou en garde.

Vaccination :

- *Les cas-contacts qui sont identifiés par nos soins reçoivent généralement un courrier, un mail ou un sms de notification du risque auquel ils ont été exposés. Cette notification est accompagnée d'une demande de contacter son médecin traitant pour prise en charge selon un délai spécifique (non plus tard de 72h à compter du premier contact avec une personne contagieuse).*

- *Il vous est demandé d'organiser, comme faire se peut, des séances de vaccination spécifiques supplémentaires afin d'augmenter la couverture vaccinale de la population générale que vous couvrez via vos consultations.*

- *Vaccination post-exposition des enfants : nous avons pris contact avec les consultations ONE de Bressoux et Droixhe qui confirment leur collaboration et disponibilité à accueillir des enfants supplémentaires. N'hésitez pas à contacter les autres consultations de la région afin d'organiser la vaccination des enfants.*

- *Vaccination post-exposition des adultes : merci de veiller à une organisation permettant l'accueil imprévu pour des vaccinations urgentes en post-exposition (en référant vers les urgences en dehors des heures d'accessibilité de vos cabinets/vàd).*

Sensibilisation :

- *Informer et sensibiliser votre patientèle aux recommandations de surveillance et d'isolement en cas d'apparition de symptômes et proposer une mise à jour vaccinale.*
- *Veuillez trouver les outils de communication via ce lien https://ediwall.wallonie.be/ (rechercher « rougeole »)*

<u>En cas de suspicion clinique</u> :

- *Privilégier une consultation à domicile ou, à défaut, en fin de journée ;*
- *Le patient doit porter un masque et appliquer la procédure adéquate en salle d'attente ;*
- *Réaliser une sérologie et un test PCR à envoyer directement au CNR :*
  Laboratoire Maladies virales – Rougeole, Rubéole, Oreillons (RRO)
  Rue Engeland 642 – 1180 Uccle

<u>Mesures de suivi en médecine générale</u> :
Il a été demandé aux patients symptomatiques de ne pas se présenter dans les services d'urgence ou en consultation de médecine générale sauf si besoin urgent : si un patient vous contacte avec une symptomatologie compatible avec la rougeole, nous vous demandons soit de le voir à domicile soit de l'inviter à se présenter en fin de consultation (salle d'attente vide).
Si vous êtes amené à orienter ce patient vers le milieu hospitalier, nous vous demandons instamment de prévenir le service d'accueil ainsi que les ambulanciers qui feraient le transport afin de mettre en place les mesures de protection nécessaires :

- *Pas de passage par la salle d'attente*
- *Port du masque pour le patient*
- *Isolement strict*
- *EPI pour les soignants*
- *Nettoyage, désinfection et aération des lieux occupés par le malade*

Toutefois, si un cas se présente en consultation sans masque, toutes les personnes présentes ne portant pas de masque (patients et soignants) dans la salle d'attente et dans les salles de soins jusqu'à deux heures après son passage sont considérées comme contacts à haut risque. A toutes fins utiles, il est nécessaire de dresser une liste de toutes ces personnes (nom, prénom, date de naissance, coordonnées téléphoniques/mail) afin que leur statut vaccinal soit vérifié (par nos soins avec vous) et que les mesures nécessaires soient appliquées (sérologie/vaccination/isolement).

Au niveau des locaux, si un cas suspect se présente, ceux-ci doivent être aérés et désinfectés par du personnel portant les EPI requis (masque, visière, gants, surblouse).
Pour votre information et communication éventuelle avec vos patients, nous informons les personnes exposées des mesures de surveillance et recommandations via SMS. Celui-ci est signé « Région Wallonne AVIQ ».

<u>Pour rappel</u> :
La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire dés suspicion clinique. La déclaration se fait sur le lien suivant AViQ | Suivi de cas.

La Direction Surveillance des Maladies infectieuses reste à votre disposition pour toute information complémentaire.